

DÉBATS • JUSTICE

« Henri Leclerc était le Churchill des avocats »**TRIBUNE****Basile Ader**

Avocat

L'avocat Basile Ader souligne, dans une tribune au « Monde », qu'avec la mort de son confrère et mentor, disparaît l'un des plus grands défenseurs de la liberté d'expression.

Publié hier à 15h49 | Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés

Toutes les générations d'avocats depuis soixante ans l'ont éprouvé. Henri Leclerc était leur incontestable champion, les avocats de gauche comme de droite, les vieux comme les jeunes, les femmes comme les hommes. C'était unanime. Comme ces grands sportifs qui surpassent tous leurs congénères dans leur discipline et inscrivent leur nom dans l'histoire, Henri Leclerc était le meilleur d'entre nous. Il avait tout. Il avait toutes les qualités de l'avocat.

Lire aussi | [L'avocat Henri Leclerc, ardent défenseur des libertés publiques, est mort](#)

Très fin juriste, as de la procédure, c'était un travailleur acharné qui ne dormait que quelques heures par nuit pour ne rien ignorer des dossiers qu'il allait plaider. Il avait l'empathie et la bienveillance qui permettent de comprendre et de convaincre son juge. Il était lucide. Il savait se faire patelin ou terrible et menaçant, selon ce qu'exigeait le dossier. Mais jamais il ne transigeait sur les principes. Il avait la science de l'audience, écouter sans en avoir l'air, surgir quand personne ne s'y attend, et une inégalable facilité pour interroger, confondre et confesser s'il le fallait, les témoins et parties déposant à la barre. Il y imposait son rythme, son souffle, sa logique.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

Il était redoutable et redouté, car il pouvait être sarcastique ou élever sa voix grave et chaude pour couvrir tumultes et récriminations. En un mot, Henri Leclerc était fascinant. Un lion. C'était notre Churchill à nous. Et lorsque son tour de plaider arrivait, la fascination virait à l'enchantement, à l'envoûtement. On ne perdait pas une miette de ce qu'il disait. C'était une élévation. Il faut dire qu'il avait une carte de plus que les autres : une immense humanité. Il croyait profondément au rachat. Il aimait les matins, quand l'aube annonce un autre jour. Il disait sa foi dans l'homme, sa foi dans la justice et les jurés l'écoutaient en larmes. Il était la défense.

Apprentissage par l'exemple

J'ai éprouvé tout cela un jour. J'étais encore à l'école d'avocat, stagiaire en juridiction. J'ai séché les travaux de la chambre à laquelle j'étais affecté pour suivre un procès devant la cour d'assises. Celui de Betty Sebaoun, dans lequel il défendait Philippe Allouche que tout le monde accusait. Sa plaidoirie m'a bouleversé. J'ai alors tout fait pour rejoindre son cabinet et travailler à ses côtés.

Etudiant, j'avais lancé en 1986 le mensuel *Légipresse*, avec Charles-Henry Dubail. Il était l'avocat de *Libération*. C'était la bonne porte d'entrée. Nous avons fait beaucoup de droit de la presse ensemble. Mais je ne l'ai pas suivi qu'à la 17^e [chambre correctionnelle du tribunal de Paris spécialisée dans les affaires de presse]. Je l'ai accompagné devant de nombreuses cours d'assises de France. C'était un apprentissage par l'exemple. Et partir quelques jours avec lui, c'était l'aubaine de l'avoir pour soi, d'écouter des choses toujours intelligentes, jamais médiocres ou mesquines, souvent drôles. Il aimait transmettre.

Lire aussi | [« Henri Leclerc était l'avocat de la mise en garde et de la mise en perspective »](#)

Il parlait de la liberté d'expression comme personne. Je lui avais demandé de nous écrire une chronique sur « *la bonne foi du journaliste* ». Nous l'avons publiée en juillet 1989. Je me souviens, un soir en partant du cabinet boulevard Ornano [dans le 18^e arrondissement de Paris], de l'avoir croisé dans la petite bibliothèque du troisième étage. Tous les recueils Dalloz, de la *Gazette du Palais* et du *Juris-Classeur* étaient ouverts autour de lui. Il recensait et relisait tous les grands arrêts sur la question. Il est ainsi l'auteur d'un des plus anciens et plus célèbres articles de *Légipresse* [n° 50-II, p. 9, 1988]. Il y écrit que la sincérité et la loyauté de la démarche du journaliste sont le pivot de sa bonne foi.

Il fut aussi notre commentateur principal de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, notamment de l'article 10 de la convention qui traite de la liberté de pensée, de conscience et de religion. Il y a vu, avant tout le monde, la révolution que cette jurisprudence a entraîné dans notre droit interne. Il avait salué toute la portée du considérant de l'arrêt de 1976, que la cour répètera ensuite à maintes reprises : « *La liberté d'expression vaut non seulement pour les informations et idées accueillies favorablement, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'Etat ou une*

fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de société démocratique. »

Il était toujours là

C'est la seule personne que je connaisse qui avait lu tous les débats parlementaires de [la loi de 1881](#), et pouvait citer de mémoire des passages du rapport du rapporteur Eugène Lisbonne [1818-1891]; comme il décrivait mieux que tout historien comment, sous la plume de Mirabeau, fut écrit [l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789](#) qui proclame que la liberté d'expression est « *un des droits les plus précieux de l'homme* » car elle garantit les autres libertés. Henri Leclerc était un des plus grands spécialistes du droit de la presse. Il excellait en fait dans toutes les matières dans lesquelles se jouait le sort de ses clients. A la fin des années 1970, prenant un verre à Rennes, après avoir plaidé une affaire de droit agricole pour des syndicalistes, son contradicteur lui en fit compliment : « *C'est bien, à Paris, vous pouvez vous spécialiser. Dommage que vous ayez des emmerdeurs, comme votre homonyme, le gauchiste...* » Il adorait raconter cette histoire dans un grand éclat de rire.

Quand nous organisons un colloque ou une publication collective, il était le premier nom que nous couchions sur le programme. Plus tard, quand, vice-bâtonnier au côté de Marie-Aimée Peyron, j'étais chargé de veiller aux libertés publiques et aux droits de la défense, je l'ai à nouveau sollicité en toutes occasions, en particulier lors de l'élaboration inévitable de nouvelles lois. Il est venu au secours du droit d'asile, du secret professionnel des avocats, de l'égalité des armes avec le parquet et des mesures alternatives à la prison. Il était toujours là.

Lire aussi | [Mort de l'avocat Henri Leclerc : le monde de la justice salue « un ardent défenseur des libertés »](#)

La dernière intervention que je lui ai demandée fut lors de la Semaine de la philosophie que nous avons organisée à la Maison du barreau. Il est venu parler du « *sentiment d'injustice* ». C'était magistral, comme toujours. Il nous a confié qu'il avait passé sa vie à courir pour trouver une réponse à la question de son enfance : « *C'est quoi, la justice ?* » Henri Leclerc est désormais au Panthéon des avocats. Il y a retrouvé ses copains Gisèle [Halimi], Georges [Kiejman] et Robert [Badinter]. Et le barreau de Paris est orphelin.

🗨 **Basile Ader** est avocat, ancien vice-bâtonnier du barreau de Paris et directeur de la rédaction de « Légipresse ».

Basile Ader (Avocat)

Le Monde Ateliers

Découvrir

Cours du soir

Elections américaines 2024 avec Alain Frachon et Gilles Paris

Atelier d'écriture

Quinze heures de formation avec Marie Darrieussecq

Cours en ligne

De Socrate à Descartes, comment aborder la philosophie ?

Voir plus

Partenaires

Codes promo avec Savings United

Codes Promo Converse

Codes Promo The North Face

Codes Promo Nike

Codes Promo Asus

Codes Promo IceBreaker

Codes Promo Pandora

Codes Promo carVertical

Tous les codes promo

Jeux gratuits d'arcade Avec KR3M

Solitaire gratuit en ligne

Sudoku gratuit en ligne

Mahjong gratuit

Bubble Shooter

Snake

Sudoku difficile

Jouer aux échecs en ligne

Tous nos jeux gratuits